



## COMMUNE DE VEZINS

**Conseil Municipal**  
Session ordinaire  
**Séance du mardi 20 juin 2017**

Après approbation du compte-rendu de la séance du Conseil du 23 mai 2017, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et procède à l'examen de l'ordre du jour.

Il est rajouté à l'ordre du jour, au chapitre « Finances » : *Tarifs des services d'accueil périscolaire et extrascolaire 2017-2018 ; Tarifs de restauration scolaire - Année scolaire 2017-2018 ; Tarifs des TAP pour l'année scolaire 2017-2018.*

**I. FINANCES****- Décision modificative du budget principal n°4**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, la décision modificative suivante :

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>R 74 : Dotations et participations</b>	<b>+ 7 900,00 €</b>	
R 74834 : Compensation Taxe Foncière	+ 7 900,00 €	
<b>D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>+ 14 800,00 €</b>
D 6068 : Autres matières et fournitures		+ 600,00 €
D 611 : Contrat prestation de service		+ 2 400,00 €
D 6132 : Location immobilière		+ 5 600,00 €
D 615231 : Entretien de voirie		+ 6 200,00 €
D 023 : Virement à la section d'investissement		- 6 900,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 7 900,00 €</b>	<b>+ 7 900,00 €</b>
DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>R 1321 : Subventions d'équipement non transférables de l'État</b>	<b>+ 19 000,00 €</b>	
<b>R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>- 6 900,00 €</b>	
<b>D 1641 : Emprunts</b>	<b>+ 75 000,00 €</b>	
<b>D 275 : Dépôts et cautionnement versés</b>		<b>+ 600,00 €</b>
<b>D 21 : Immobilisations corporelles – Opération 100</b>		<b>+ 10 670 €</b>
D 2111-100 : Acquisitions de terrains		+ 10 670 €
<b>D 21 : Immobilisations corporelles – Opération 200</b>		<b>+ 69 480,00 €</b>
D 21311-200 : Constructions Hôtel de ville		+ 66 600,00 €
D 21312-200 : Constructions École publique		- 5 400,00 €
D 21318-200 : Autres bâtiments publics		+ 8 280,00 €
<b>D 21 : Immobilisations corporelles – Opération 300</b>		<b>+ 5 400,00 €</b>
D 2112-300 : Terrains de voirie		+ 5 400,00 €

<b>D 21 : Immobilisations corporelles – Opération 400</b>		<b>- 380,00 €</b>
D 2183-400 : Matériel de bureau et matériel informatique		- 1 000,00 €
D 2188-400 : Autres immobilisations corporelles		+ 620,00 €
<b>D 21 : Immobilisations corporelles – Opération 506</b>		<b>+ 1 330,00 €</b>
D 2113-506 : Terrains aménagés autres que voirie		+ 1 330,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 87 100 €</b>	<b>+ 87 100 €</b>

### - Emprunt – Travaux école et mairie

Le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de la Caisse d'Épargne un emprunt de 450 000 € sur 7 ans, à taux fixe annuel à 0,73 % pour financer les travaux de rénovation de l'école et de mise en accessibilité de la mairie.

### - Tarifs des services d'accueil périscolaire et extrascolaire 2017/2018

Pour l'année scolaire 2017/2018, la grille tarifaire des services d'accueil périscolaire et extrascolaire se présente de la manière suivante :

#### Accueil périscolaire

- Quotient inférieur à 600 € : 1 € la demi-heure, soit 2 € l'heure
- Quotient entre 601 et 720 € : 1,18 € la demi-heure, soit 2,36 € l'heure
- Quotient entre 721 et 1000 € + MSA : 1,35 € la demi-heure, soit 2,70 € l'heure
- Quotient supérieur à 1001 € et autres régimes : 1,45 € la demi-heure, soit 2,90 € l'heure
- Familles extérieures\* ou non allocataires : 1,50 € la demi-heure soit 3,00 € l'heure

#### Accueil de loisirs périscolaire du mercredi

Quotient familial	Journée avec repas 9h -17h30	Journée sans repas 9h -12h30 13h30 -17h30	1/2 journée avec repas 9h -13h30 12h -17h30	1/2 journée sans repas 9h-12h30 ou 13h30-17h30
< 600 €	9 €	6 €	7 €	4 €
601 à 720 €	12,25 €	9,25 €	9,75 €	6,75 €
721 à 1000 € et MSA	12,75 €	9,75 €	10,25 €	7,25 €
> 1 000 €	13,25 €	10,25 €	10,75 €	7,75 €
Familles extérieures* et/ou non allocataires	17,25 €	13,25 €	12,25 €	9,25 €

Pour le matin de 7h00 à 9h00 et le soir de 17h30 à 18h15, la facturation se fait à la demi-heure de présence de l'enfant et est calculée en fonction du quotient familial

#### Accueil extrascolaire

Quotient familial	Journée avec repas	Journée sans repas	½ journée avec repas	½ journée sans repas	Sortie	Garde matin et soir
< 600 €	9,00 €	6,00 €	7,00 €	4,00 €	Supplément de 3,00 €	0,55 € le ¼ d'heure
601 à 720 €	13,75 €	10,75 €	10,75 €	7,75 €		
721 à 1000 € + MSA	14,75 €	11,75 €	11,25 €	8,25 €		
> 1000 €	15,25 €	12,25 €	11,75 €	8,75 €		
Familles extérieure* et/ou non allocataires	19,25 €	15,25 €	13,75 €	10,75 €		

\* Sauf Chanteloup-les-Bois

### **- Tarifs de restauration scolaire - Année scolaire 2017/2018**

Le Conseil Municipal décide de modifier la grille tarifaire pour l'année scolaire 2017/2018 et fixe les prix comme suit pour les bénéficiaires :

- Repas enfant vezinais : 3,75 €,
- Repas enfant extérieur : 4,60 €
- Repas adulte : 5,25 €,
- Inscription non annulée : 1,00 € en plus du prix du repas applicable,
- Inscription tardive : 1,00 € en plus du prix du repas applicable,

Il rappelle les tarifs pour bris de vaisselle et de couverts :

- Bris de vaisselle 0,54 €,
- Bris de couvert 0,50 €.

### **- Tarifs des TAP pour l'année scolaire 2017/2018**

Le Conseil Municipal fixe comme suit la participation financière aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour l'année scolaire 2017/2018 :

- Pour toute l'année scolaire 2017/2018 : 50 € par enfant
- Pour la période 1 – du 4 septembre au 23 décembre 2017 : 20 € par enfant
- Pour la période 2 – du 8 janvier au 21 avril 2018 : 20 € par enfant
- Pour la période 3 – du 7 mai au 7 juillet 2018 : 10 € par enfant

## **II. URBANISME - VOIRIE**

### **- Renforcement eau potable pour le futur lotissement de l'Épiletterie**

Afin d'effectuer un renforcement du réseau d'eau potable dans la rue du Parc en prévision du futur lotissement de l'Épiletterie, le Conseil Municipal valide le devis du SMAEP des eaux de Loire pour l'opération qui s'élève à 21 431,09 €. Ce montant sera intégré au budget principal dans la décision modification n°5.

## **III. VIE POLITIQUE**

### **- Election de l'Adjoint à l'Urbanisme**

En raison de la démission de Madame Marina CHALLET (ex-DEFOIS), de son poste d'Adjointe à l'urbanisme et de conseillère municipale, et de l'acceptation de cette démission par la Préfète de Maine-et-Loire, il y a lieu d'élire un nouvel Adjoint afin de la remplacer. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'élire Monsieur Ange SABATINI Adjoint de la commune de VEZINS en charge de l'urbanisme, du cimetière, de la voirie et de l'agriculture.

## **IV. QUESTIONS DIVERSES**

La séance est close à 20h15.

*Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 12 juillet 2017 à 18h30.*

**Le Maire,  
Cédric VAN VOOREN**